

DIRECTION ADJOINTE DE LA DIRECTION DES SYSTEMES ORBITAUX
GROUPE D'ETUDES ET D'INFORMATION SUR LES PHENOMENES
AEROSPATIAUX NON IDENTIFIES

Toulouse, le 15/01/2019
DSO/DA/GP

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU (49) 24.04.1995

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr. Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque (A, B, C ou D) et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions. Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification.

Ce cas d'observation précédemment classé D et nommé PELLOUAILLES-LES-VIGNES (49) 24.04.1995 fait partie d'un ensemble de cas réexaminés récemment.

Ce cas concerne l'observation le 24 avril 1995 vers 21h30 d'un PAN dans un champ par trois témoins dans un lieu-dit de la commune de SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU (49). Le PAN est stationnaire puis disparaît ensuite rapidement. Les témoins se rendent immédiatement dans le champ mais ne constatent rien de particulier.

Les Gendarmes sont prévenus de l'observation et contactent les trois témoins en vue d'une audition le 25/04/1995 au bureau de la brigade de Gendarmerie compétente.

Dans cette brigade ont été rédigés les seuls documents en possession du GEIPAN relatif à ce cas d'observation, à savoir le procès-verbal de renseignement administratif et les procès-verbaux d'audition des trois témoins. Ces derniers n'ont pas remis les croquis demandés au cours de leur audition.

Une enquête sur place a été réalisée par les Gendarmes. Aucune trace n'est relevée sur les lieux ainsi qu'aux abords immédiats du terrain.

2- DESCRIPTION DU CAS

Voici la description du cas, telle que narrée par les témoins dans le procès-verbal :

Premier témoin, nommé ci-après « témoin 1 » :

« Le 24 avril 1995, à 21 heures 20 ou plutôt entre cette heure-là et 21 heures 30, car je n'ai pas regardé l'heure lorsque j'ai découvert un phénomène bizarre alors que j'arrivais à mon domicile. Je revenais d'un entraînement sportif depuis la salle de sport de Saint Sylvain d'Anjou. J'étais à bord de ma moto et j'étais accompagné de mon frère F et d'un camarade, monsieur F*M* qui habite *.*

A cette heure-là le temps était couvert et il ne pleuvait pas. Je précise qu'il venait de pleuvoir quelques dizaines de minutes auparavant. La visibilité était bonne par rapport au temps. Il faisait tout juste nuit. Il faisait environ 10 degrés et il n'y avait pas de vent.

Lors de mon arrivée à mon domicile, mon frère qui s'y trouvait déjà m'a appelé pour me demander de le rejoindre pour voir ce qu'il se passait. Il me faisait des grands signes. Je suis donc allé vers lui. Il se trouvait à environ 10 mètres. Je me trouvais encore sur ma moto. Je regarde dans la même direction que lui ; c'est-à-dire vers le champ situé en face de nous où se trouve un poteau électrique. Je vois alors une énorme masse très sombre d'un gris béton mouillé et d'un gris un peu plus clair. A ce moment j'ai appelé F qui se trouvait derrière moi à environ 4 mètres. La masse qui se trouve à environ 15 mètres du sol part au moment où je la découvre en direction de Pellouailles-Corze, c'est-à-dire vers le nord-est, en suivant bien droit la ligne électrique.*

En appelant F, je me suis retourné puis j'ai jeté à nouveau mon regard vers le phénomène. Je ne le voyais plus. Mon frère s'est donc approché alors que je descendais de moto. Je précise que mon frère s'est approché du phénomène pour mieux le suivre du regard. Je l'ai rejoint avec F* dès que je suis descendu de moto.*

*La masse s'était éloignée au-dessus des vergers de * situés près de notre habitation. Je la distinguais encore. Tout à coup, elle s'est enveloppée d'une sphère lumineuse non éblouissante d'un blanc jaunâtre. Ceci avait pour effet de ne rien éclairer aux alentours. Le phénomène a continué à suivre la ligne électrique tout en prenant de la vitesse.*

Je pense qu'il partait à la vitesse d'un avion de chasse, cela sans aucun bruit ni déplacement d'air. Avant de disparaître d'un seul coup c'était devenu gros comme une ampoule. Au total, j'ai dû observer le phénomène durant environ 45 secondes.

J'ai vu que ce phénomène avait comme une forme arrondie de l'arrière. A mon avis, il mesurait plus de 20 mètres de long. Je ne peux pas définir la hauteur, mais il était nettement moins haut que long. Dans sa masse sombre j'ai vu un point lumineux rouge comme un avion. Ce point gros comme une clémentine ne clignotait pas. Je le situe sur le dessus de la masse. Lorsque je n'ai presque plus vu la masse sombre qui se confondait avec le paysage, le phénomène s'est comme allumé instantanément c'est-à-dire comme lorsqu'on allume un éclairage. Je vois la masse mais plus petite que lorsqu'elle était sombre. Cette masse étant allumée ou éclairée, je distinguais encore le point lumineux que je vous ai décrit ci-dessus. Je le perçois à la fois sur le dessus arrondi et légèrement vers le centre. Je

n'ai pas remarqué de reflet sur le phénomène. Je répète que rien n'était éblouissant dans le phénomène que j'ai pu observer sans gêne pour ma vue.

Je n'ai pas eu peur du phénomène. Je suis donc allé voir dans le champ qui jouxte mon habitation pour voir s'il y avait des traces d'atterrissage. Bien que je ne me sois pas bien aventuré, je n'ai découvert aucune trace sur l'environnement. J'ai informé aussitôt ma famille du phénomène.

Le phénomène a dépassé l'agglomération de Pellouailles-les-Vignes lorsqu'il a disparu c'est-à-dire à une distance de 3 à 4 kilomètres. Depuis son départ illuminé et sa disparition, il est devenu de plus en plus petit à une vitesse très rapide.

Je vous remettrai un croquis de ce que j'ai vu. »

Témoign n°2, noté ci-après « témoin 2 » :

*« Hier soir j'ai terminé mon entraînement de sport à la salle de Saint-Sylvain-d'Anjou (49) vers 21 heures. J'ai regagné mon domicile situé à 2 kilomètres du bourg, en cyclomoteur, en compagnie de M*F* et de mon frère W*. Je suis arrivé le premier à mon domicile, les autres sont arrivés 3 à 4 secondes juste derrière moi.*

J'ai ouvert la barrière pour rentrer à mon domicile et en levant la tête, j'ai aperçu dans le champ situé derrière moi, une forme ovale de couleur gris couleur ciment mouillé genre « camouflage » à environ 15 mètres de hauteur.

Cet engin était très grand, je distinguais le dessous, je ne peux évaluer la largeur mais je peux dire que l'ovni était plus grand que ma maison.

J'ai appelé mon frère ainsi que mon camarade qui ont également vu l'ovni.

Il est resté environ 10 secondes au-dessus du champ sans faire de bruit puis est parti en direction de Pellouailles-Seiches-Corze. Il volait doucement au départ puis il s'est enveloppé d'une lumière jaune ainsi qu'une lumière rouge à l'arrière me semble-t-il. L'ovni a disparu en formant une boule de feu. Il s'est écoulé environ une seconde lorsque cette boule de feu a entièrement disparu dans le ciel.

Nous avons été voir dans le champ, il n'y avait aucune trace sur l'herbe, à l'endroit de l'appareil. J'ai raconté ces faits à mon père ensuite qui a appelé la Gendarmerie.

J'ai été surpris et je ne suis pas en mesure d'en décrire plus. »

Témoign n°3, noté ci-après « témoin 3 » :

*« Hier soir 24.04.1995 à 21 heures 30, je revenais de la salle des sports de Saint-Sylvain-d'Anjou (49) en compagnie de W*V et de son frère F* qui demeurent à * au lieu-dit «** ».*

Nous circulions tous les trois avec notre cyclomoteur et dès notre arrivée devant le domicile précité, en ouvrant le portail, nous avons vu un objet étrange dans le champ situé derrière le domicile de mes camarades.

Nous revenions d'une séance d'entraînement de « Tai-Jitsu ».

Le temps était légèrement couvert au moment où j'ai aperçu l'engin, il ne pleuvait pas mais il y avait une légère bruine.

L'objet que j'ai aperçu a les caractéristiques suivantes : il avait une vingtaine de mètres de longueur sur une quinzaine de mètres d'épaisseur environ. Cet engin avait une forme ovale et allongée, une couleur gris « ciment mouillé », je ne puis préciser sa texture car le jour avait beaucoup baissé, il faisait presque noir.

L'ovni était incliné côté flanc et le dessous était visible. Il stationnait à une hauteur d'environ 10 mètres au-dessus du champ. Aucun bruit n'émanait de cet appareil.

L'ovni est resté environ stationnaire pendant une durée de 3 ou 4 secondes, puis s'est remis droit avant de disparaître à vitesse élevée dans un premier temps, puis a réduit sa vitesse à nouveau et enfin est remonté vers le ciel.

Il s'est écoulé environ 20 secondes avant de ne plus apercevoir l'engin.

Au moment du stationnement de l'ovni, il n'y avait pratiquement pas d'éclairage, je pense avoir aperçu une petite lumière rouge à une des extrémités.

L'ovni s'est éclairé après environ 50 mètres de mouvement, la lumière ressemblait à une boule de feu de couleur jaune pâle, aucune traînée de propulsion derrière l'appareil, aucun bruit de moteur ou autre.

Nous avons été voir, mes camarades et moi-même, sur le terrain s'il y avait des traces, nous n'avons rien remarqué à l'endroit du stationnement.

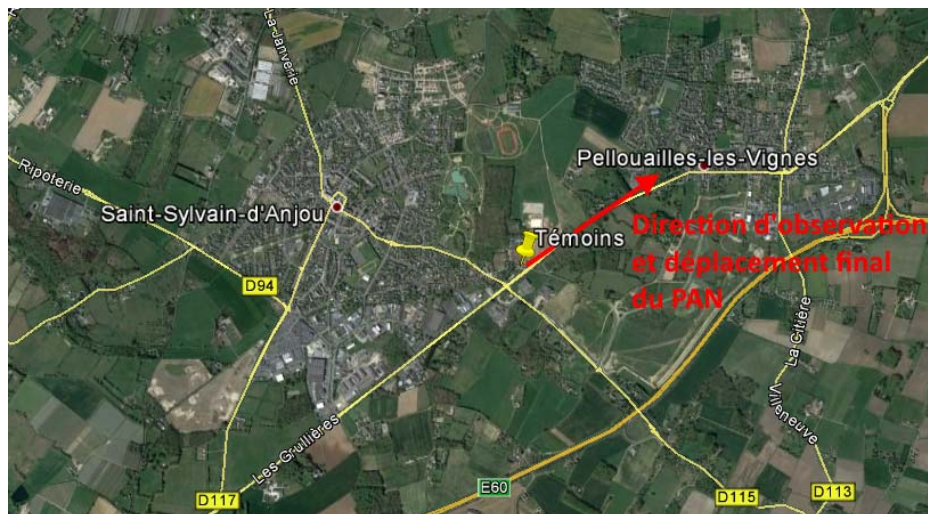
Le père de mes camarades a avisé la Gendarmerie vers 21 heures 45, il n'a rien vu mais Mme V a entendu le chien aboyer deux ou trois minutes avant notre arrivée.*

Je ne vois aucune autre précision à vous apporter sur ces faits, je vous tiendrais avisé au cas où un détail me reviendrait.

Je vous transmettrai un croquis de la description de l'engin. »

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

La situation géographique est résumée sur les cartes ci-dessous.



Carte 1 : lieu d'observation des témoins et direction d'observation.



Carte 2 : direction d'observation et déplacement du PAN et situation géographique d'une discothèque à Juigné-sur-Loire.

Les **données météorologiques** obtenues sont disparates et difficile à obtenir pour la zone et l'heure concernée. Ainsi, par exemple, aucune station du Maine-et-Loire n'a enregistré de paramètres de nébulosité après 16h UTC.

Nous disposons cependant, pour la station d'Avrillé, située à environ 10km à l'ouest de la position des témoins, des données liées à la couverture nuageuse. Le ciel est totalement couvert de 08h à 16h UTC, avec une première couche nuageuse qui s'abaisse tout du long de la journée pour passer de 7500 m d'altitude à 300 m d'altitude à 15h UTC. Le type de nuage est stratus (code 7 en C1).

Indicatif 49015002
Nom AVRILLE
Altitude 57 mètres
Coordonnées lat : 47°30'00"N - lon : 0°35'00"W
Coordonnées lambert X : 3800 hm - Y : 22819 hm
Producteurs 1995 : METEO-FRANCE

[+ Afficher la liste des paramètres](#)

[- Masquer les données ...](#)

| Date | N | NBAS | N1 | C1 | B1 |
|--------------------|---|------|----|----|------|
| 24 avr. 1995 00:00 | | | | | |
| 24 avr. 1995 01:00 | | | | | |
| 24 avr. 1995 02:00 | | | | | |
| 24 avr. 1995 03:00 | | | | | |
| 24 avr. 1995 04:00 | 7 | | | | |
| 24 avr. 1995 05:00 | 7 | | | | |
| 24 avr. 1995 06:00 | 7 | 7 | 7 | 0 | 7500 |
| 24 avr. 1995 07:00 | 7 | | | | |
| 24 avr. 1995 08:00 | 8 | | | | |
| 24 avr. 1995 09:00 | 8 | 7 | 3 | 6 | 1400 |
| 24 avr. 1995 10:00 | 8 | | | | |
| 24 avr. 1995 11:00 | 8 | | | | |
| 24 avr. 1995 12:00 | 8 | 5 | 5 | 6 | 750 |
| 24 avr. 1995 13:00 | 8 | | | | |
| 24 avr. 1995 14:00 | 8 | | | | |
| 24 avr. 1995 15:00 | 8 | 7 | 3 | 7 | 300 |
| 24 avr. 1995 16:00 | 8 | | | | |
| 24 avr. 1995 17:00 | | | | | |
| 24 avr. 1995 18:00 | | | | | |
| 24 avr. 1995 19:00 | | | | | |
| 24 avr. 1995 20:00 | | | | | |
| 24 avr. 1995 21:00 | | | | | |
| 24 avr. 1995 22:00 | | | | | |
| 24 avr. 1995 23:00 | | | | | |

Pour cette même station d'Avrillé, nous avons également les données de précipitations, faibles entre 19h et 23h :









| | |
|----------------------------|------------------------------------|
| Indicatif | 49015002 |
| Nom | AVRILLE |
| Altitude | 57 mètres |
| Coordonnées | lat : 47°30'00"N - lon : 0°35'00"W |
| Coordonnées lambert | X : 3800 hm - Y : 22819 hm |
| Producteurs | 1995 : METEO-FRANCE |

+ [Afficher la liste des paramètres](#)

- [Masquer les données ...](#)

| Date | RR1 | N | NBAS | N1 | C1 | B1 |
|--------------------|-----|---|------|----|----|----|
| 24 avr. 1995 19:00 | 0 | | | | | |
| 24 avr. 1995 20:00 | 0,4 | | | | | |
| 24 avr. 1995 21:00 | | | | | | |
| 24 avr. 1995 22:00 | 1 | | | | | |
| 24 avr. 1995 23:00 | 1 | | | | | |

Une recherche dans d'autres stations plus éloignées (Nantes, le Mans...) nous apprend que le ciel était couvert, avec des pluies éparses, après 20h :

| | | | | | | | | | | | |
|------|-----|---|---------|--------|-----|-----|--------|---|---------|------------|---------------|
| 23 h | 7/8 |  | 9 km | 8 °C | 93% | 8 | 5.4 °C |  | 15 km/h | 1011 hPa | 1 mm (sur 3h) |
| 22 h | 2/8 |  | 11.3 km | 9 °C | 81% | 9 | 6.6 °C |  | 15 km/h | 1011 hPa | |
| 21 h | 2/8 |  | 11.3 km | 9 °C | 81% | 9 | 6.6 °C |  | 15 km/h | 1011 hPa | |
| 20 h | 8/8 |  | 12 km | 9.3 °C | 81% | 9.3 | 7 °C |  | 15 km/h | 1011 hPa ⇒ | 1 mm (sur 3h) |

Toutes ces données, croisées, laissent à penser que, depuis l'emplacement des témoins, les conditions météorologiques étaient probablement semblables. Soit, pour résumer, un ciel bas, couvert de stratus, et de faibles pluies intermittentes.

Les témoins confirment ces points dans leurs déclarations aux Gendarmes : « *temps couvert* », « *il ne pleuvait pas* », « *il venait de pleuvoir quelques dizaines de minutes auparavant* » ; « *temps légèrement couvert* », « *il ne pleuvait pas mais il y avait une légère bruine* ».

Analyse

Dans le procès-verbal, les Gendarmes rapportent qu'un article de presse publié le lendemain de l'observation laisse supposer qu'un « *essai d'éclairage laser aurait été réalisé par une discothèque à la même heure que l'observation* ». Cette discothèque est située à JUIGNE-SUR-LOIRE (49).

Les Gendarmes ont convoqué le responsable de cette discothèque à plusieurs reprises, mais il ne s'est pas déplacé.

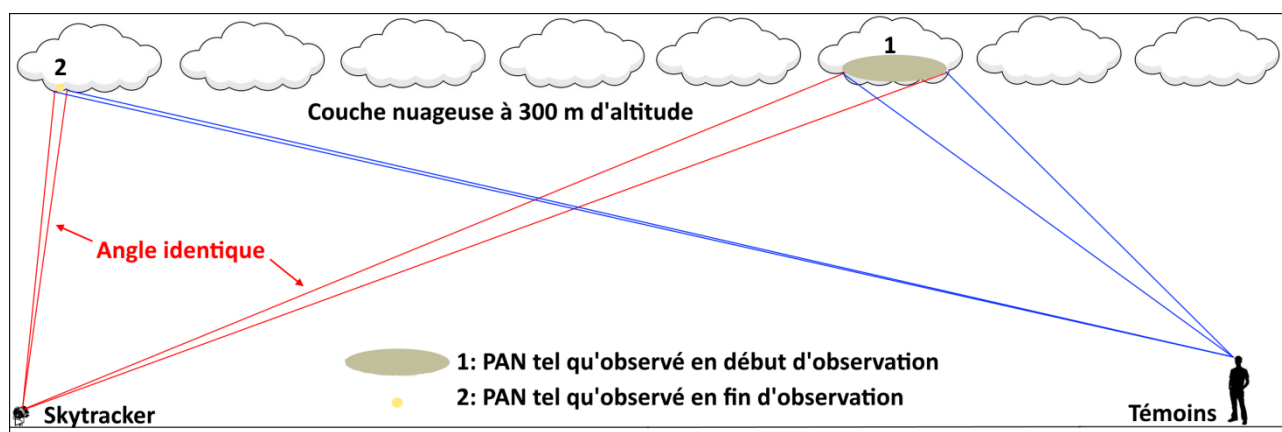
Résumons les éléments factuels des trois témoignages concernant le premier PAN :

1. Nombre de PANs : témoin 1 : 1 ; témoin 2 : 1 ; témoin 3 : 1.
2. Forme ou description globale : témoin 1 : « *énorme masse très sombre* » puis « *sphère lumineuse* » ; témoin 2 : « *ovale* », puis « *s'est enveloppé d'une lumière jaune* », « [...] *a disparu en formant une boule de feu* » ; témoin 3 : « *forme ovale et allongée* », « *s'est éclairé [...] la lumière ressemblait à une boule de feu de couleur jaune pâle* ».
3. Couleur : témoin 1 : « *gris béton mouillé* », « *gris plus clair* » puis « *blanc jaunâtre* » pour la sphère ; témoin 2 : « *gris couleur ciment mouillé genre camouflage* » puis « *jaune* » ; témoin 3 : « *gris ciment mouillé* »
4. Luminosité : témoin 1 : non éblouissant, n'éclaire pas l'environnement, « *masse sombre se confondant avec le paysage* » ; témoin 3 : « *au moment du stationnement de l'OVNI, il n'y avait pratiquement pas d'éclairage* ».
5. Déplacement : témoin 1 : « *en suivant bien droit la ligne électrique* », puis « *à une vitesse très rapide* » ; témoin 2 : immobile « *environ 10 secondes au-dessus du champ* » ; témoin 3 : « *stationnaire pendant une durée de 3 ou 4 secondes, puis s'est remis droit avant de disparaître à une vitesse élevée dans un premier temps, puis a réduit sa vitesse à nouveau et enfin est remonté vers le ciel* ».

L'ensemble de ces caractéristiques est typique de l'observation d'un projecteur de type « *laser* » (aussi appelé communément par l'anglicisme « *skytracker* ») utilisé à des fins publicitaires, souvent par les discothèques dans les années 80 et 90, et dont l'impact se reflète sur les nuages bas présents cette nuit-là.

L'aspect du PAN en ovale allongé en début d'observation est causé par un effet de perspective, les témoins ne se situant pas en-dessous, donc à proximité immédiate, du projecteur créant cette tache diffuse sur les nuages bas.

Lorsque l'impact sur les nuages se rapproche de la zone au sol où se situe le projecteur tout en s'éloignant des témoins, l'effet de perspective est amoindri, la distance projecteur au sol/nuages étant plus petite, ce qui a pour effet, du point de vue des témoins, de « transformer » le PAN en une forme en apparence plus petite, circulaire, lumineuse et d'une couleur plus marquée et proche de celle d'origine du projecteur (probablement jaune pâle) ; exactement tels que le décrivent les témoins en fin d'observation :



L'impression de faible luminosité notée par les témoins en début d'observation traduit l'aspect diffus de l'impact du projecteur, éloigné, sur la couche nuageuse basse.

Concernant le déplacement du PAN tel que noté par les témoins, il est tout à fait caractéristique de l'utilisation automatisée motorisée d'un tel projecteur, qui produit des effets de « ballet » en se déplaçant selon un ordre prédéterminé par la machine et en produisant des figures plus ou moins variées, des arrêts, des déplacements plus ou moins lents, pouvant même sembler fulgurants aux témoins. Le témoin 3 est celui qui décrit le mieux le déplacement du PAN qui ne se résume pas à un mouvement unique et fugitif et se rapproche le plus de ce que produit un projecteur.

Une étrangeté supplémentaire ?

Les trois témoins ont noté la présence, outre celle de la « masse sombre » principale constituante du premier PAN, d'un second sous la forme d'un point lumineux rouge. Les témoins le décrivent ainsi :

Témoin 1 : « dans sa masse sombre j'ai vu un point lumineux rouge comme un avion. Ce point gros comme une clémentine ne clignotait pas. Je le situe sur le dessus de la masse ».

Témoin 2 : « [...] ainsi qu'une lumière rouge à l'arrière me semble-t-il ».

Témoin 3 : « [...] petite lumière rouge à une des extrémités ».

En 1995, les lasers pointeurs rouges existaient déjà, quoiqu'avec une puissance, et donc une portée, plus limitée qu'aujourd'hui. Les skytracér de 90 ne sont pas des lasers, mais des projecteurs. La technologie laser permet des faisceaux plus fins et plus lumineux. Cela pourrait expliquer par la tache (ponctuelle) d'impact d'un pointeur laser essayé ce jour-là et couplé au projecteur classique. Mais rien ne permet d'étayer une telle explication. Il y a là un élément d'étrangeté résiduelle car cela n'a jamais été observé dans les témoignages laser du GEIPAN.

Présence ou absence d'un faisceau

Le faisceau de projection d'un skytracér peut être plus ou moins visible (voire pas du tout visible), en fonction des conditions météorologiques locales et/ou de la pollution, ainsi que de la puissance lumineuse de ce faisceau et de l'éloignement de l'observateur.

La présence de fines particules en suspension dans l'atmosphère est un facteur primordial et indispensable à la formation d'un faisceau lumineux. Ces particules peuvent être des gouttelettes d'eau, des microparticules de polluants, etc.

A l'heure de l'observation, nous ne disposons hélas pas des données relatives à la visibilité ; nous savons cependant qu'une couche nuageuse basse couvrirait probablement partiellement le ciel et que, selon les témoins « *il venait de pleuvoir quelques dizaines de minutes auparavant* ». Cette pluie antérieure à l'observation a sans doute « *nettoyé* » l'atmosphère basse des éventuelles particules fines en suspension, seules susceptibles, en l'absence de précipitations, de rendre le faisceau lumineux visible.

Les conditions étaient donc idéales pour qu'un faisceau lumineux de projecteur ne soit pas visible, entre le sol et le plafond auquel se trouvaient les nuages.

Date et lieu

La nuit du 24 au 25 avril 1995 est celle du lundi au mardi, peu propice à l'ouverture des établissements nocturnes utilisant de tels projecteurs (discothèques...).

Cependant, comme les Gendarmes l'ont noté, il a été fait mention dans la presse de l'existence d'une discothèque sur la commune de JUIGNE-SUR-LOIRE (49) ayant réalisé des « *essais d'éclairage laser* ». Malgré nos recherches, au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pu trouver aucune trace de cette discothèque dans cette commune.

La distance séparant les témoins de cette commune, même au plus proche (côté bord de Loire), est d'environ 12 km. Cette distance semble trop importante pour que l'impact d'un faisceau de projecteur sur des nuages situés à 300 m d'altitude, émis depuis une discothèque située sur cette commune, puisse être visible de la position des témoins.

D'un autre côté, une incertitude existe relativement au plafond nuageux, que nous avons considéré jusqu'à présent comme étant situé à 300 m d'altitude. Bien que nous savons par les témoins qu'il avait plu quelques temps auparavant, les données météorologiques relatives au plafond nuageux n'existent que jusqu'à 15h, alors que l'observation a eu lieu vers 21h30. Le plafond pouvait éventuellement être bien plus haut.

Nous sommes aussi à quelques kilomètres d'une grosse agglomération (Angers) et, bien que nous n'ayons pu trouver trace de l'existence d'une discothèque aux alentours dans les années 90, il est fort probable qu'un ou plusieurs établissement(s) de ce type ait été exploité à l'époque dans la zone. C'était encore « l'âge d'or » des discothèques en 1995 et, afin d'éviter les nuisances sonores, elles étaient bien souvent situées dans les banlieues proches des grandes villes, voire à la campagne aux alentours. Mais si, tel que nous le pensons (voir les arguments développés ci-dessus dans le chapitre « *l'ensemble de ces caractéristiques* »), l'emplacement du projecteur impliqué dans la génération du faisceau se situait dans l'axe de la D117 en direction de la commune de Pellouailles-les-vignes (49), c'était dès lors en direction opposée de l'agglomération d'Angers, ce qui contredit a priori l'hypothèse que le faisceau du projecteur provienne de cette ville ou de ses environs.

3.1. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

TEMOIN N°1

| # | QUESTION | REPONSE (APRES ENQUETE) |
|---|---|--|
| A1 | Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75)) | SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU (49) |
| A2 | (opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement | |
| A3 | (opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion | |
| <i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i> | | |
| B1 | Occupation du témoin avant l'observation | REVENAIT EN MOTO D'UN ENTRAÎNEMENT SPORTIF |
| B2 | Adresse précise du lieu d'observation | 47.51*/-.045* |
| B3 | Description du lieu d'observation | EXTERIEUR DEVANT LE DOMICILE DU TEMOIN |
| B4 | Date d'observation (JJ/MM/AAAA) | 24/04/1995 |
| B5 | Heure du début de l'observation (HH:MM:SS) | VERS 21:30:00 |
| B6 | Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS) | 45 SECONDES |
| B7 | D'autres témoins ? Si oui, combien ? | OUI - 2 |
| B8 | (opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ? | FRERE ET AMI |
| B9 | Observation continue ou discontinue ? | CONTINUE |
| B10 | Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ? | / |
| B11 | Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ? | LE PAN A DISPARU |
| B12 | Phénomène observé directement ? | OUI |
| B13 | PAN observé avec un instrument ? (lequel ?) | NON |
| B14 | Conditions météorologiques | CIEL COUVERT BAS (300M) -PLUIES EPARSEES |
| B15 | Conditions astronomiques | IL FAISAIT JUSTE NUIT |
| B16 | Equipements allumés ou actifs | NP |
| B17 | Sources de bruits externes connues | NP |
| <i>Description du phénomène perçu</i> | | |
| C1 | Nombre de phénomènes observés ? | 1 |
| C2 | Forme | 1-MASSE DE FORME ARRONDIE A L'ARRIERE |

| | | |
|---|---|---|
| | | 2- PONCTUELLE |
| C3 | Couleur | 1- « GRIS BETON MOUILLE », PUIS « GRIS PLUS CLAIR » PUIS « S'EST ENVELOPÉE D'UNE SPHERE BLANC JAUNATRE » 2- POINT ROUGE |
| C4 | Luminosité | NON EBLOUISSANT, N'ECLAIRE PAS L'ENVIRONNEMENT |
| C5 | Trainée ou halo ? | NON |
| C6 | Taille apparente (maximale) | « 20 METRES DE LONG » |
| C7 | Bruit provenant du phénomène ? | AUCUN |
| C8 | Distance estimée (si possible) | / |
| C9 | Azimut d'apparition du PAN (°) | ENVIRON 45° |
| C10 | Hauteur d'apparition du PAN (°) | « A ENVIRON 15 METRES DU SOL » |
| C11 | Azimut de disparition du PAN (°) | ENVIRON 45° |
| C12 | Hauteur de disparition du PAN (°) | / |
| C13 | Trajectoire du phénomène | « SUIVAIT BIEN DROIT LA LIGNE ELECTRIQUE » ; PUIS « DEvenu DE PLUS EN PLUS PETIT A UNE VITESSE TRES RAPIDE » |
| C14 | Portion du ciel parcourue par le PAN | / |
| C15 | Effet(s) sur l'environnement | / |
| <i>POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS</i> | | |
| E1 | Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ? | NON |
| E2 | Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ? | / |
| E3 | Qu'a fait le témoin après l'observation ? | / |
| E4 | Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ? | / |
| E5 | Intérêt porté aux PAN avant l'observation ? | / |
| E6 | Origine de l'intérêt pour les PAN ? | / |
| E7 | L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ? | / |
| E8 | Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ? | / |

TEMOIN N°2

| # | QUESTION | REPONSE (APRES ENQUETE) |
|---|---|---|
| A1 | Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75)) | SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU (49) |
| A2 | (opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement | |
| A3 | (opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion | |
| <i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i> | | |
| B1 | Occupation du témoin avant l'observation | REVENAIT EN CYCLOMOTEUR D'UN ENTRAINEMENT SPORTIF |
| B2 | Adresse précise du lieu d'observation | 47.51*/-.045* |
| B3 | Description du lieu d'observation | EXTERIEUR DEVANT LE DOMICILE DU TEMOIN |
| B4 | Date d'observation (JJ/MM/AAAA) | 24/04/1995 |
| B5 | Heure du début de l'observation (HH:MM:SS) | VERS 21:30:00 |
| B6 | Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS) | / |
| B7 | D'autres témoins ? Si oui, combien ? | OUI - 2 |
| B8 | (opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ? | FRERE ET AMI |
| B9 | Observation continue ou discontinue ? | CONTINUE |
| B10 | Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ? | / |
| B11 | Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ? | LE PAN A DISPARU |
| B12 | Phénomène observé directement ? | OUI |
| B13 | PAN observé avec un instrument ? (lequel ?) | NON |
| B14 | Conditions météorologiques | CIEL COUVERT BAS (300M) -PLUIES EPARSES |
| B15 | Conditions astronomiques | NP |
| B16 | Equipements allumés ou actifs | NP |
| B17 | Sources de bruits externes connues | NP |
| <i>Description du phénomène perçu</i> | | |
| C1 | Nombre de phénomènes observés ? | 1 |
| C2 | Forme | 1- OVALE 2- BOULE DE FEU |

| | | |
|---|---|---|
| C3 | Couleur | 1- « GRIS COULEUR CIMENT MOUILLE GENRE CAMOUFLAGE » PUIS « PUIS « S'EST ENVELOPEE D'UNE LUMIERE JAUNE ET D'UNE LUMIERE ROUGE » |
| C4 | Luminosité | NP |
| C5 | Trainée ou halo ? | NON |
| C6 | Taille apparente (maximale) | « PLUS GRAND QUE MA MAISON » |
| C7 | Bruit provenant du phénomène ? | AUCUN |
| C8 | Distance estimée (si possible) | NP |
| C9 | Azimut d'apparition du PAN (°) | ENVIRON 45° |
| C10 | Hauteur d'apparition du PAN (°) | « A ENVIRON 15 METRES DE HAUTEUR » |
| C11 | Azimut de disparition du PAN (°) | ENVIRON 45° |
| C12 | Hauteur de disparition du PAN (°) | NP |
| C13 | Trajectoire du phénomène | « IMMOBILE ENVIRON 10 SECONDES » « EST PARTI » « VOLAIT » « A DISPARU DANS LE CIEL » |
| C14 | Portion du ciel parcourue par le PAN | NP |
| C15 | Effet(s) sur l'environnement | /NP |
| <i>POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS</i> | | |
| E1 | Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ? | NON |
| E2 | Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ? | / |
| E3 | Qu'a fait le témoin après l'observation ? | / |
| E4 | Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ? | / |
| E5 | Intérêt porté aux PAN avant l'observation ? | / |
| E6 | Origine de l'intérêt pour les PAN ? | / |
| E7 | L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ? | / |
| E8 | Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ? | / |

TEMOIN N°3

| # | QUESTION | REPONSE (APRES ENQUETE) |
|---|---|---|
| A1 | Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75)) | SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU (49) |
| A2 | (opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement | |
| A3 | (opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion | |
| <i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i> | | |
| B1 | Occupation du témoin avant l'observation | REVENAIT EN CYCLOMOTEUR D'UN ENTRAINEMENT SPORTIF |
| B2 | Adresse précise du lieu d'observation | 47.51*/-.045* |
| B3 | Description du lieu d'observation | EXTERIEUR DEVANT UNE HABITATION |
| B4 | Date d'observation (JJ/MM/AAAA) | 24/04/1995 |
| B5 | Heure du début de l'observation (HH:MM:SS) | VERS 21:30:00 |
| B6 | Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS) | MOINS DE 30 SECONDES |
| B7 | D'autres témoins ? Si oui, combien ? | OUI - 2 |
| B8 | (opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ? | AMIS |
| B9 | Observation continue ou discontinue ? | CONTINUE |
| B10 | Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ? | / |
| B11 | Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ? | LE PAN A DISPARU DANS LE CIEL |
| B12 | Phénomène observé directement ? | OUI |
| B13 | PAN observé avec un instrument ? (lequel ?) | NON |
| B14 | Conditions météorologiques | CIEL COUVERT BAS (300M) -PLUIES EPARSEES |
| B15 | Conditions astronomiques | NP |
| B16 | Equipements allumés ou actifs | NP |
| B17 | Sources de bruits externes connues | /NP |
| <i>Description du phénomène perçu</i> | | |
| C1 | Nombre de phénomènes observés ? | 1 |
| C2 | Forme | 1- « OVALE ET ALLONGEE » |
| C3 | Couleur | 1- GRIS « CIMENT MOUILLE» |

| | | |
|---|---|--|
| | | 2-PETITE LUMIERE ROUGE A UNE EXTREMITÉ 2- BOULE DE FEU |
| C4 | Luminosité | NP |
| C5 | Trainée ou halo ? | AUCUNE |
| C6 | Taille apparente (maximale) | « UNE VINGTAINE DE METRES DE LONG SUR UNE QUINZAINE DE METRES D'ÉPAISSEUR » |
| C7 | Bruit provenant du phénomène ? | AUCUN |
| C8 | Distance estimée (si possible) | NP |
| C9 | Azimut d'apparition du PAN (°) | ENVIRON 45° |
| C10 | Hauteur d'apparition du PAN (°) | « 10 METRES DE HAUT DANS LE CHAMP » |
| C11 | Azimut de disparition du PAN (°) | ENVIRON 45° |
| C12 | Hauteur de disparition du PAN (°) | « DANS LE CIEL » |
| C13 | Trajectoire du phénomène | « STATIONNAIRE PENDANT UNE DURÉE DE TROIS OU QUATRE SECONDES, PUIS S'EST REMIS DROIT AVANT DE DISPARAITRE A UNE VITESSE ÉLEVÉE DANS UN PREMIER TEMPS, PUIS A RÉDUIT SA VITESSE A NOUVEAU ET ENFIN EST REMONTÉ VERS LE CIEL » |
| C14 | Portion du ciel parcourue par le PAN | NP |
| C15 | Effet(s) sur l'environnement | NP |
| <i>POUR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TÉMOIN A RÉPONDU À CES QUESTIONS</i> | | |
| E1 | Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ? | NON |
| E2 | Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ? | / |
| E3 | Qu'a fait le témoin après l'observation ? | / |
| E4 | Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ? | / |
| E5 | Intérêt porté aux PAN avant l'observation ? | / |
| E6 | Origine de l'intérêt pour les PAN ? | / |
| E7 | L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ? | / |
| E8 | Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ? | / |

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

La seule hypothèse envisagée est celle de la confusion avec l'impact sur la couche nuageuse basse d'un projecteur mobile de discothèque et d'un laser portatif rouge.

Faute de données suffisamment consistantes, elle n'a pas été évaluée.

4.1. SYNTHESE DES HYPOTHESES

| HYPOTHESE | | | EVALUATION* |
|--|---|--|-------------|
| | | | 55 % |
| ITEM | ARGUMENTS POUR | ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR | POUR/CONTRE |
| -Aspect, forme couleur, durée, mouvement | <ul style="list-style-type: none"> - Compatible, le point rouge pouvant résulter d'un laser rouge (fin) essayé avec le projecteur classique (large). - mouvement principal compatible d'un changement important d'élévation du tir dans le ciel. - absence de dessin des témoins et de données angulaires permettant de mieux apprécier la compatibilité | <ul style="list-style-type: none"> -La faible durée suppose qu'il s'agisse d'un essai. - pas d'autre cas connu de point rouge fin accompagnant une tâche de projecteur | -0.2 |
| - Vraisemblance en lieu et date | <ul style="list-style-type: none"> - Article de presse mentionnant un essai depuis une discothèque voisine, à la même heure - conditions météorologiques favorables - inconnue sur l'altitude du plafond nuageux, et donc grande plage de distance possible à la discothèque source, englobant celle signalée à 12 km. - la non réponse à la convocation (répétée) par les gendarmes du propriétaire de la discothèque est plus plausible si celui-ci est bien la cause du phénomène (crainte de problème administratif au autre) | <ul style="list-style-type: none"> - Non disponibilité de l'article de presse - non audition du propriétaire de la discothèque pour confirmer ou invalider | -0.3 |
| - | - | - | |

*Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; importante (60% à 80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)

4.2. SYNTHÈSE DE LA CONSISTANCE

La consistance du cas est médiocre. Il manque des données importantes telles que des relevés d'angles d'azimuts et élévation des PANs, ainsi que de taille angulaire. Les témoins n'ont pas fourni de croquis du PAN, pourtant demandés par les Gendarmes lors des auditions, ce qui altère quelque peu l'évaluation de la fiabilité des témoignages.

Une enquête sur place aurait permis de préciser de nombreux points, outre ceux mentionnés ci-dessus, et éventuellement de conforter ou éliminer l'hypothèse de l'essai en discothèque, si le gérant de la discothèque suspectée d'être à l'origine de la confusion avait pu être auditionné ou visité à l'époque.

5- CONCLUSION

L'apparence diffuse du PAN dans une première phase, puis plus nette, compacte et colorée en fin d'observation, ainsi que le comportement constitué d'une phase d'immobilité puis d'une phase de déplacement rapide, accréditent l'hypothèse d'une confusion avec l'impact sur la couche nuageuse basse d'un projecteur mobile de discothèque. Cet impact aurait été observé par les témoins tout d'abord loin de sa source d'origine, puis, le projecteur étant orienté plus verticalement en fin d'observation, plus loin des témoins mais plus près de cette source. Ceci explique, lorsque le tir se rapproche de la verticale, la réduction de taille, la forme moins écrasée, la luminosité plus forte, la couleur plus nette (celle de la source).

Ces projecteurs de type « *laser* » (aussi appelé communément par l'anglicisme « *skytracker* ») sont très utilisés à des fins publicitaires, souvent par les discothèques dans les années 80 et 90. Le GEIPAN a enregistré de nombreuses observations issues de méprises causées par ces installations. (voir www.geipan.fr et recherche de cas avec mot clef laser). D'ailleurs, dans le procès-verbal, les gendarmes rapportent qu'un article de presse publié le lendemain de l'observation laissant supposer qu'un « *essai d'éclairage laser aurait été réalisé par une discothèque à la même heure que l'observation* ». Cela n'a pu être confirmé, car l'article de presse n'a pas été fourni par les gendarmes et le propriétaire de la discothèque ne s'est jamais présenté chez les gendarmes, malgré plusieurs convocations.

Les trois témoins ont mentionné un point lumineux rouge, plus petit que la forme principale et accompagnant cette dernière. En 1995, les lasers rouges existaient déjà, quoiqu'avec une puissance, et donc une portée, plus limitées qu'aujourd'hui. Les skytracrer de 90 ne sont pas des lasers, mais des projecteurs de lumière classique. La technologie laser permet des faisceaux plus fins et plus lumineux. Cela pourrait expliquer la tache (ponctuelle) d'impact d'un laser essayé ce jour-là et couplé au projecteur classique. Mais rien ne permet d'étayer une telle explication. Il y a là un élément d'étrangeté résiduelle car cela n'a jamais été observé dans les témoignages laser du GEIPAN.

La consistance du cas est médiocre. Il manque des données importantes telles que des relevés d'angles d'azimuts et élévation des PANs, ainsi que de taille angulaire. Les témoins n'ont pas fourni de croquis du PAN, pourtant demandés par les Gendarmes lors des auditions, ce qui altère quelque peu l'évaluation de la fiabilité des témoignages.

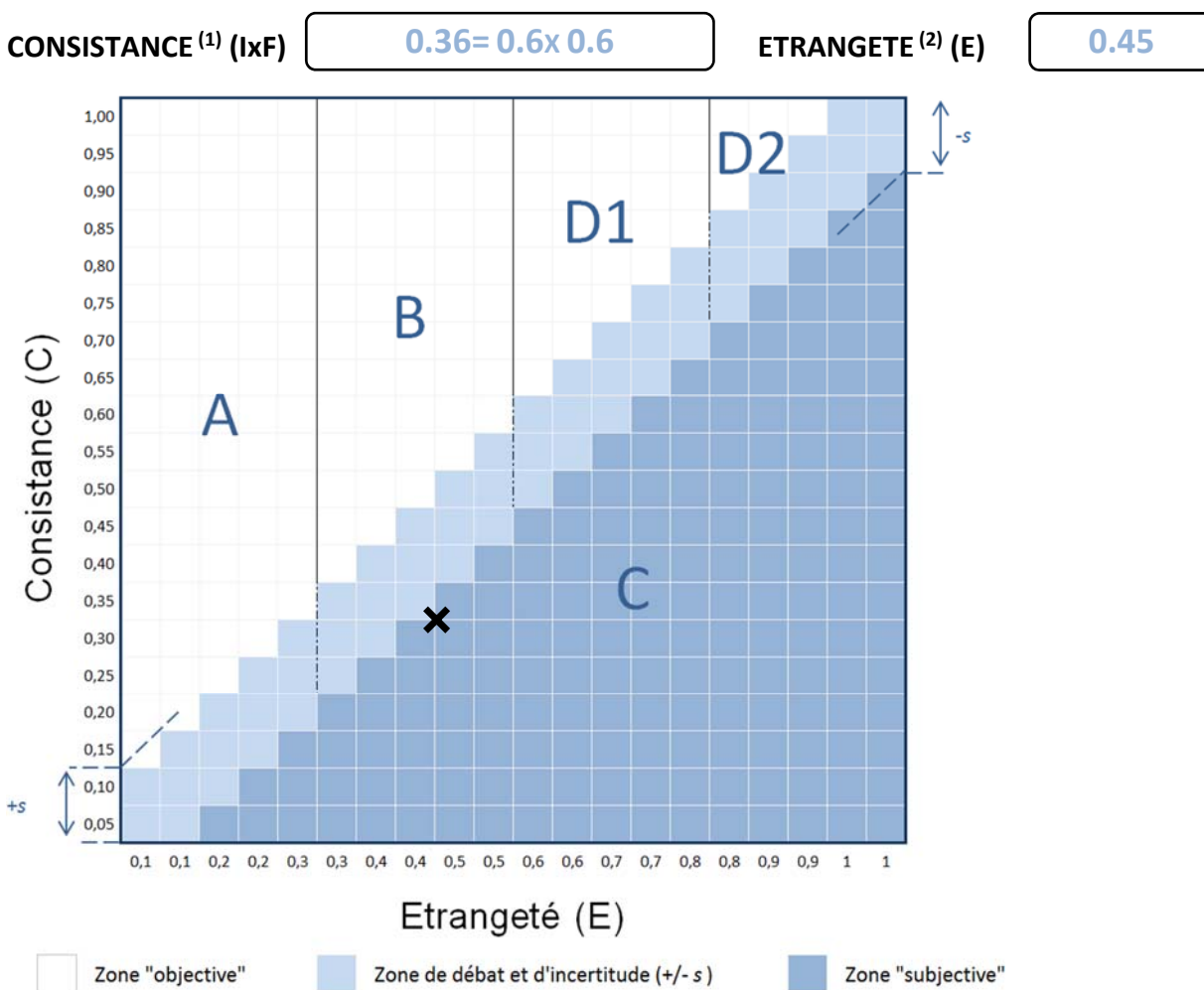
Une enquête sur place, à l'époque, aurait permis de préciser de nombreux points, outre ceux mentionnés ci-dessus, et éventuellement de conforter ou éliminer l'hypothèse de l'essai en

discothèque, si le gérant de la discothèque suspectée d'être à l'origine de la confusion avait pu être auditionné ou visité à l'époque.

Nous disposons d'une hypothèse plausible en raison de l'aspect général et d'une explication potentielle quant à la discothèque d'origine. Néanmoins, le point rouge noté par les témoins constitue un point singulier pour cette hypothèse et confère un certain niveau d'étrangeté résiduel. En regard de cela la consistance est médiocre et trop faible pour valider une hypothèse avec une telle étrangeté résultante, et encore plus faible pour donner un caractère inexplicable si l'hypothèse ne devait pas être retenue du tout. Il n'est pas possible de conclure.

En conséquence le GEIPAN classe le cas en C : manque d'information fiable.

5.1. CLASSIFICATION



MODELE DE DOCUMENT PAR DEFAUT CNES VERSION 2.0 JANVIER 2010 CR ENQUETE V7 -AVRIL 2017

(1) CONSISTANCE (C) : ENTRE 0 ET 1. QUANTITE D'INFORMATIONS (I) FIABLES (F) RECUEILLIES SUR UN TEMOIGNAGE ($C = I \times F$)

(2) ETRANGETE (E) : ENTRE 0 ET 1. DISTANCE EN TERMES D'INFORMATIONS A L'ENSEMBLE DES PHENOMENES CONNUS